

Chers Confrères, Chefs d'Entreprises de
Transport sanitaire du Rhône
Lyon, Le 12 mai 2020

Objet : point d'information

Nous avons entendu vos inquiétudes lors des distributions des masques et nous avons décidé de vous faire une synthèse de la situation concernant l'épisode du COVID 19, aussi bien sur la partie opérationnelle que sur la partie administrative et financière.

La réalité de terrain est une chose mais la réalité administrative est une autre chose et nous (ATSU & Syndicats) avons la responsabilité d'essayer de faire rejoindre les deux.

Cette période fut très lourde à gérer aussi bien sur le terrain que lors des innombrables réunions ou plutôt visioconférences.

Voici une partie du déroulé chronologique des quelques réunions avec une synthèse concernant uniquement les propos sur le COVID :

Date	Type	Présents	Synthèses
04/02	Comité de Suivi de la garde	ARS / CPAM / SAMU / SYNDICATS / ATSU	<p>Le SAMU nous a prévenu de l'arrivée du Covid 19 et de la volonté du 15 de dédier des ambulances spécifiques pour commencer à faire ces transports...</p> <p>Après différents échanges avec les syndicats concernant les entreprises en capacité de répondre, l'ATSU a précisé qu'une consultation des entreprises était nécessaire pour connaître celles qui refusaient ce type de transport.</p> <p>En lieu et place de cette consultation, c'est le SAMU qui a organisé la réponse face aux cas de COVID en établissant sa propre liste (en identifiant ceux ne voulant pas en faire).</p> <p>Le SAMU s'est engagé à mettre des points de retrait matériel et désinfection au centre 15 à HEH. Un point devait être mis au CHLS. Le C15 devient l'organe de régulation de toutes les demandes en lien avec le COVID afin de garantir la traçabilité des désinfections et la prise en compte des bons protocoles et EPI.</p> <p>La fermeture des frontières et la réquisition des stocks par l'Etat génèrent une impossibilité d'approvisionnement via les fournisseurs usuels.</p> <p>Toutes les Ambulances doivent passer par HEH au Centre 15 pour s'identifier, s'équiper en EPI, appliquer les protocoles en 3 temps puis en 2 temps ...</p>
10/03	ARS ARA & toutes les ATSU ARA	<p>Stéphane VENCHI (ATSU 01)</p> <p>Frédérique FRAMOND (ADRU 03)</p> <p>David COMBET (ATSU 07)</p> <p>Pascal GRANJON (ATSU 26)</p> <p>Me GIRAUD (ATSU 38)</p> <p>Christelle PIAZON (ATSU 42)</p> <p>Benoit CRETIEN (ATSU 63)</p> <p>Bruno BASSET (ATSU 69)</p> <p>Lionel PECH (ATSU 74)</p> <p>ARS Igor BUSSCHAERT</p> <p>ARS Corinne RIEFFEL</p> <p>ARS Angélique GRANGE</p>	<p>Rappel du contexte : situation particulière et exceptionnelle avec présence du virus sur le territoire. Actuellement toujours en phase 2, c'est-à-dire pas dans la phase épidémique.</p> <p>Un peu moins de 200 cas sur la région. A ce jour, la plupart des patients sont hospitalisés avec néanmoins une particularité sur la région depuis vendredi où sur 3 départements (Haute-Savoie, Rhône et Drôme) des patients sont suivis à domicile par les infectiologues des établissements de référence. La situation est très évolutive avec dans les prochains jours un possible passage en phase 3 et un transfert de la prise en charge vers la médecine de ville sans pouvoir dire encore à partir de quand.</p> <p>Rappel des sollicitations faites par les transporteurs sanitaires à l'agence ces derniers jours qui portent notamment sur l'approvisionnement du matériel de protection.</p> <p>Concernant ces demandes, il a été indiqué aux représentants des transporteurs que des tensions existent sur le plan national sur l'approvisionnement en masques chirurgicaux et FFP2. Pour les transporteurs, une possibilité d'approvisionnement existe par le biais des SAMU lorsque ces derniers demandent un transport pour une personne à risque. Afin de prendre en compte le besoin de proximité de réapprovisionnement des transporteurs un circuit via les établissements siège de SMUR sera proposé.</p> <p>Différents points ont été soulevés :</p> <p>ATSU 74 : besoin d'avoir des procédures uniformes sur l'ensemble des départements. En effet, certains transporteurs interviennent sur plusieurs départements et les procédures liées aux équipements ne sont pas identiques d'un département à l'autre. Idem sur les procédures de désinfection qui posent des difficultés dans plusieurs départements.</p> <p>Sur les procédures, demande des transporteurs d'avoir des éléments clairs, écrits, formalisés et transmis à l'ensemble des sociétés de transports. Réel besoin d'avoir une position unique et claire.</p> <p>ATSU 42 : mentionne le souhait d'avoir un retour sur les tests positifs des patients transportés. Le SAMU 42 aurait mentionné qu'il relevait de l'ARS d'informer les sociétés de transports des cas positifs.</p>

Eléments de réponse : il n'est pas prévu d'information sur la positivité des patients.

A noter que le SAMU 42 aurait débloqué 130 masques FFP2 pour les transporteurs sanitaires malgré les recommandations nationales de porter des masques chirurgicaux.

Contact sera pris avec le SAMU pour rappeler que les préconisations sont le port de masques chirurgicaux.

ATSU 74 : évoque le cas d'un appel hier pour un patient transporté pour chute dans un EHPAD qui s'est avéré positif au COVID 19. Quelle conduite à tenir dans ce cas de figure pour le personnel concerné par le transport qui n'a pris, au vu de la modalité de transport, aucune précaution.

Eléments de réponse : Il est rappelé qu'il faut que le personnel se surveille avec prise de température régulière et en cas de survenue de symptôme contacter le 15.

L'agence fait état du décret de réquisition des masques par l'Etat et de la gestion des stocks par le national. Monsieur BASSET de l'ATSU 69 sollicite le déblocage sur la zone sud-est du stock zonal NRBC.

Eléments de réponse : l'agence rappelle que la mobilisation de ces stocks n'est pas de sa compétence.

= impossibilité de s'approvisionner auprès de nos fournisseurs !

D'une manière générale, les transporteurs sanitaires considèrent qu'il y a une spécificité à prendre en compte sur le COVID19 compte tenu des triangulaires (voir retour à l'hôpital fournisseur du kit de désinfection) de et des désinfections spécifiques pour assurer ces prises en charge et souhaitent, à ce titre, une rémunération adaptée qui doit s'appliquer au regard du temps de mobilisation des véhicules qu'ils estiment beaucoup plus importants qu'une autre prise en charge.

La procédure sur certains départements apparaît plus contraignante sur le COVID19.

Pour eux, le temps d'immobilisation doit être pris en charge et une demande expresse est formalisée pour bénéficier de tarifs de prise en charge pour ces patients.

Eléments de réponse :

Pour le département 69, sur le plan local la convention entre l'ATSU et les HCL devrait permettre l'indemnisation des triangulaires et le temps d'immobilisation pour les désinfections pour les cas COVID

= or, ce point est actuellement refusé à ce jour

L'ARS précise que de son point de vue cette pathologie ne présente pas de spécificité par rapport à d'autres pathologies virales faisant l'objet de transports. !!

Concernant la valorisation financière de la prise en charge des patients COVID19, aucune tarification spécifique n'est envisagée pour l'instant.

Une information sera donnée au niveau national sur la demande formulée par certains transporteurs.

Une ligne de conduite claire sera transmise aux sociétés de transports sur la bonne marche à suivre sur la désinfection des véhicules et un point spécifique sera fait sur le département du Rhône

Au vu des échanges avec les représentants des transporteurs sanitaires, 2 protocoles sur l'équipement demandé sont transmis et joints au présent compte rendu.

Concernant les dispositifs de décontamination, il n'est plus nécessaire de suivre le protocole en 3 temps (lavage, rinçage, javel) mais le nettoyage peut être habituel avec un détergent-désinfectant habituel répondant aux normes de virucide. Les recommandations nationales devraient évoluer dans ce sens. Mais au niveau régional, les recommandations/protocoles ARS pourraient déjà être simplifiés dans ce sens.

= Cependant dans le Rhône nous devons encore passer en systématique à HEH

Pour la CRAPS

DOS

NB il est rappelé par Mr BASSET le risque important dans le Rhône d'une déstructuration des contrats art 80 en lien avec le fait que toutes les demandes de transport de patients suspect ou covid + passent par le CRRA. Procédure imposée dès le début de la crise par l'ARS

Réponse ARS : « l'important est d'apporter une réponse opérationnelle à cette crise et nous verrons cela dans un second temps »

28/03	ARS / CPAM Mail	Bruno BASSET Serge KRIKORIAN	Conf call où nous abordons le dédommagement des cas COVID La CPAM envisage fortement une indemnisation des kilomètres pour se rendre sur HEH mais précise au président de l'ATSU, « être en attente d'un positionnement de la CNAM » Relance de Mr Basset auprès de la CPAM pour connaître la position de la CPAM et CNAM = aucune réponse à ce jour
20/04			
28/04	ATSU 69 ARS	Maître FRANC (avocat de l'ATSU 69) Mr ROBELET(ARS) Mr BASSET (ATSU 69) Mme DUMORD (ARS)	Entretien téléphonique en urgence à la demande de l'ATSU suite à une communication du Dr Schiavo du 27/04. Il est décidé : - d'informer la profession de la position prise par les autorités sur les problématiques de facturation, - que l'ARS se rapprochera du SAMU et prendra l'initiative d'organiser dans les prochains jours une réunion avec l'ATSU, la CPAM, les HCL & les syndicats afin de trouver une issue de sortie à cette crise.
28/04	ATSU 69	Mail à toutes les sociétés du Rhône	Mail d'information pour expliquer rapidement la situation de blocage
06/05	Mail Dr SCHIAVO		Une réunion interne aux HCL a eu lieu le 6 mai 2020, nous n'avons donc pas été conviés. Pas de changement dans la stratégie de traitement des factures pour le temps d'immobilisation des véhicules Covid 19 : refus catégorique de payer. Un courrier devrait être adressé par les HCL aux ambulanciers pour rappeler les règles de facturation et solutionner, pour les HCL, les situations relevant de l'article 80 afin que les ambulanciers soient indemnisés même hors marché. Il semblerait qu'une réunion pourrait être organisée après l'envoi de ce courrier avec les partenaires et syndicats.

Devant ce triste constat, nous devons maintenant imposer une table ronde afin de négocier une sortie honnête face aux efforts que toute la profession a réalisés.

En effet, au plus fort de la crise, aucune carence ambulance n'est à relever selon le SDMIS.

Voilà pourquoi Syndicats (CNSA, FNTS, FNAP) & ATSU posent maintenant un ultimatum au 15/05 pour trouver une solution sans quoi nous aurons une position commune et cohérente face à la gravité de la situation.

Cordialement

Mme BUATOIS Présidente Départemental FNTS	Mr Lakhdar HAMMICHE Président Départemental CNSA	Mme TEBOURSKI Présidente Départemental FNAP	Mr BASSET Président Départemental ATSU
			